



RÉGLEMENTATION

BERNARD LHOMME

Fichier bancaire des entreprises-Fiben. Passage à l'euro

APRÈS CONCERTATION AVEC LA PLACE, la Banque de France avait annoncé en novembre 1998 que le Fiben basculerait à l'euro à partir du mois d'août 1999 (voir chronique de janvier 1999). Une hésitation existait quant à la date à laquelle la centrale des incidents de paiement sur effets (CIPE), basculerait à son tour.

En définitive, c'est l'ensemble de la base Fiben, y compris la CIPE, qui basculera à compter du 9 août 1999. Cette décision a été an-

noncée par le Directeur des entreprises de la Banque de France le 11 mars 1999.

Une phase de tests, s'étalant entre le 15 juin et le 15 juillet est organisée, à laquelle tous les établissements pourront participer à la condition de s'inscrire auprès de la Banque de France avant le 1^{er} mai.

Rappelons que les déclarations des risques devront être faites en euros à compter de la centralisation de fin juillet 1999. ■